

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20191216-VD20191216-005-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Pierre Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Écoquartier Arsenal établi à la date du 30 juin 2019.

Il est précisé que les comptes de la SPLAAD sont présentés sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

En préambule, il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé, le 29 juin 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "Grand Sud" dont le secteur de reconversion des friches militaires de l'Arsenal et des anciennes minoteries dijonnaises constitue le lot 1, pour une surface de 12,8 hectares à l'Est de l'avenue Jean Jaurès.

Le quartier a été conçu pour offrir une réelle diversité sociale, fonctionnelle et typologique. Il propose un programme mixte, où la priorité est donnée à l'habitat avec une part réservée au logement à loyer modéré et à l'accession abordable.

Par délibération du 14 décembre 2009, modifiée par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du tènement militaire dit du "Petit Creuzot", sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ; le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du 12 novembre 2012.

La SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2019 est de 12 614 179 € TTC, y compris les indemnités et honoraires.

Au 30 juin 2019 a été réalisée la phase 1 des travaux de viabilisation des parties dénommées "Canal" et "Avenue". Les dépenses constatées pour ce poste au 30 juin 2019 s'élèvent à 5 697 476 € TTC.

Au cours de l'exercice ont été réalisées les cessions des lots Canal 1 à BFC PROMOTION HABITAT pour un montant de 502 280 € HT et Canal 5 à BVM PROMOTION pour un montant de 841 500 € HT. Des compromis ont été signés avec SCIC HABITAT BOURGOGNE pour le lot Avenue 4, avec PROMOTION PICHET pour le lot Avenue 1 et avec GRAND DIJON HABITAT pour le lot Canal 3. Un compromis de vente doit être signé sur le prochain exercice dans le secteur "Centre", ainsi que trois actes de vente après levée des conditions suspensives. Les recettes constatées pour ce poste au 30 juin 2020 s'élèvent à 5 396 406 € TTC.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 42 783 973 € TTC.

La trésorerie de l'opération est assurée par deux avances du concédant de 1 000 000 € chacune versées en 2013 et 2014 et des mobilisations d'emprunts de 4 000 000 € en novembre 2014 et de 11 800 000 € en mai 2015.

La participation de la Ville est inchangée à hauteur de 8 505 179 € comprenant des rachats d'équipement généraux pour 2 670 000 € HT et une subvention d'équilibre pour 5 835 179 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concerté "Écoquartier de l'Arsenal".

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 7